



La conférence touche les élèves

Les conférences « Action Changes Everything (ACE) » qui ont eu lieu à Shilo et à Winnipeg ce mois-ci comprenaient à peu près tout : des intervenants dynamiques, des ateliers interactifs, des jeux sur les droits de la personne et un spectacle. Et les élèves ont répondu à cela avec des commentaires reconnaissants, notamment « une conférence phénoménale », « Grace Kang est mon modèle », « la chose la plus importante que j'ai apprise a été le *Code des droits de la personne* » et « je pense que le changement peut commencer avec une personne ».

Lorsque Grace Kang, élève à l'école Strathclair, s'est exprimée au cours de la discussion du groupe d'experts, tous les yeux étaient tournés vers elle et l'auditorium était plongé dans le silence. Elle a raconté une histoire de débuts modestes où ses parents avaient des problèmes financiers. Ils travaillaient au salaire minimum et étaient, au début, trop fiers pour accepter l'aide des centres pour sans-abri et des soupes populaires. Grace s'est rappelé avoir été expulsé et avoir vécu dans une voiture. Les enfants de la famille Kang avaient un jouet chacun. Et même si elle se pensait courageuse, elle s'est tristement rappelé comment un homme lui a fait peur car il était sans-abri.



L'histoire de la jeune Grace Kang touche les élèves à la conférence ACE à Shilo

Les choses ont changé pour elle et sa famille, mais Grace n'a jamais oublié. Elle a commencé à parler en public, surtout sur les questions sociales, et on lui a finalement demandé de représenter son école lors de « We Day Winnipeg » en 2011. Elle s'est exprimée devant 15 000 personnes et a gagné un voyage pour aller faire du bénévolat à l'étranger. Ce voyage a renforcé le fait qu'elle pense qu'on est tous humains.

Suite à la page 2

Les droits en question par Jerry Woods, président

Au cours de la dernière semaine d'avril, la Commission a organisé des ateliers sur les caractéristiques protégées du statut familial et des droits et obligations des employeurs et des employés. Chaque atelier était complet, ce qui démontre un besoin de compréhension de cette protection en vertu du *Code des droits de la personne*.

Il faut clarifier une chose : au Manitoba, la protection de l'état matrimonial et du statut familial contre la discrimination fait partie des dispositions législatives relatives aux droits de la personne depuis 1976. Ceci n'est pas nouveau. Cependant, au fil des ans, les décisions de justice ont élargi les paramètres de cette protection et ont donné une interprétation générale à la définition du statut familial et des obligations d'adaptation.

Donc que se passe-t-il lorsque la Commission reçoit d'un employé une plainte pour discrimination fondée sur le statut familial et manquement qui consiste à ne pas répondre de façon raisonnable à une demande d'adaptation?

Si un employé pense qu'il y a eu discrimination fondée sur le statut familial, cette personne doit prouver que sa relation familiale a été un facteur dans le présumé traitement discriminatoire.

Après cela, c'est à l'employeur de prouver (et pas par des renseignements anecdotiques) que le traitement discriminatoire avait un motif véritable ou justifié OU que ce qu'il a fait et la manière dont il l'a fait était raisonnable et que faire plus aurait causé une contrainte excessive.

La Commission examinera les éléments de preuve afin de décider si le statut familial a été un facteur dans la manière dont l'employeur a traité l'employé et, si c'est le cas, examinera les efforts d'adaptation raisonnable.

Comme la définition du statut familial continue d'évoluer, y compris dans des domaines tels le soin des personnes âgées et les familles étendues, nous nous attendons à ce que de nouvelles questions se posent. Il est important que les employeurs anticipent ces questions et s'y préparent, et qu'ils aient en place une politique d'adaptation. On peut consulter des exemples de politiques sur le site Web de la Commission, sous « Entreprises et autres organisations ».



Suite de la page 1

« Peu importe la chance que nous avons dans la vie, nous ne sommes ni pires ni meilleurs que les autres, a-t-elle dit lors de la discussion du groupe d'experts. Chaque être humain a les mêmes sentiments et les mêmes peines que les autres, et tout le monde a le droit de se sentir en sécurité. »

En plus de Grace, le groupe d'experts comptait une élève de l'école secondaire Glenboro, Teagan Pringle, et la chanteuse R&B Flo. Le message dynamique de Teagan était de ne jamais cesser de rêver. Cette jeune femme proactive a parlé du fait de « chercher les occasions » de manière dynamique afin d'influencer le changement. Le travail de Teagan est une inspiration. C'est un membre de premier plan du groupe « Rachel's Challenge » et elle a pris part à de nombreuses collectes de fonds pour aider les personnes dans le besoin.

Flo a participé au groupe d'experts de la conférence et, plus tard dans la journée, a divertit les élèves avec plusieurs de ses chansons, notamment « Hateless », sa chanson contre le harcèlement, et « Ten », que certains considèrent comme un hymne à l'autonomisation.

Le jour suivant à Winnipeg, M. Dayne Moyer, assistant de programme pour le Youth Peacebuilding Project, et M. Andrew Chudley, coprésident des activités de bienfaisance pour le conseil de première année de la Asper School of Business, se sont joints à Flo dans le groupe d'experts de la conférence.

Au sein de Youth Peacebuilding Project à Winnipeg, M. Moyer travaille avec des jeunes de milieux différents. Quand il était jeune, il a été victime de harcèlement mais a rapidement découvert l'importance de la communauté et un sens de sécurité et d'appartenance. Pour M. Moyer, le changement par l'action signifie travailler pour aider ceux et celles qui sont dans des situations difficiles. Il a demandé aux élèves « de remettre en cause les stéréotypes et les généralisations concernant ceux et celles qui sont différents ».

M. Chudley, récemment diplômé du secondaire, a pris part à un certain nombre de conférences et d'activités de bienfaisance au Canada et à l'étranger, en tant qu'organisateur ou participant. Il a expliqué aux élèves à quel point les premiers pas sont importants quand on veut participer, même si on ne sait pas vraiment où ces pas vont mener. Pour lui, ses premiers pas étaient la préparation d'affiches. Cela l'a mené à des occasions plus importantes comme des voyages à New York et en Amérique du Sud. « Trouvez quelque chose qui vous passionne, utilisez vos talents pour réaliser quelque chose, et allez à la rencontre des personnes qui peuvent aider », a-t-il dit.

Les chefs d'équipe de la conférence étaient enthousiasmés par les commentaires des élèves et des enseignants. Selon Pam Roberts, les élèves n'ont pas seulement cité les invités mais aussi les employés de la Commission des droits de la personne qui ont pris part à l'équipe de la conférence. « Nous avons vu les élèves s'amuser et se réjouir en comprenant et en acceptant le fait qu'ils avaient la capacité de faire une différence et d'influencer le changement ici et maintenant. »

Les t-shirts portent le message

Les messages du personnel de la Commission et les conseils proactifs des nombreux invités aux conférences ACE ont eu une influence sur les élèves, comme l'a montré l'une des activités auxquelles ces derniers ont participé. On leur a demandé de mettre sur des t-shirts blancs le message de leur choix. Certains élèves ont été inspirés par Flo, une élève déclarant qu'elle était un « Ten » (dix). D'autres ont été inspirés par la conférencière invitée, la docteure Samantha Nutt de War Child Canada. Ses messages, « soyez informés, soyez prêts à donner, changez votre façon de magasiner et arrêtez de croire que ce qui compte ici est plus important que ce qui compte dans d'autres parties du monde », ont inspiré de nombreux messages sur les t-shirts.

Journée du droit à Winnipeg et à Brandon

Plus tôt ce mois-ci, deux employés de la Commission ont rencontré le public lors des célébrations de la Journée du droit à Brandon et à Winnipeg.

Leur objectif était d'aider les personnes présentes à comprendre leurs droits de la personne au Manitoba et à comprendre aussi leurs responsabilités.

Pat Daniels a répondu aux questions du public, indiquant que les problèmes les plus courants concernent les déficiences et le besoin d'adaptation dans les écoles et dans les lieux de travail.

À Winnipeg, Beatrice Watson a distribué des jeux-questionnaires avec l'occasion pour les participants de gagner un prix.

La Journée du droit est parrainée par l'Association du Barreau du Manitoba, et célèbre la Charte canadienne des droits et libertés, promulguée le 17 avril 1982.

Jeu-questionnaire de la Journée du droit

- Quelles mesures législatives protègent vos droits de la personne au Manitoba?
 - La Charte canadienne des droits et libertés
 - Le Code des droits de la personne du Manitoba
 - La Loi canadienne sur les droits de la personne
- En quelle année le Code des droits de la personne du Manitoba a-t-il été modifié pour inclure la protection contre la discrimination fondée sur le désavantage social et l'identité sexuelle?
 - 1987
 - 2008
 - 2012
- Peut-on demander l'âge d'une personne sur une formule de demande d'emploi ou pendant un entretien d'embauche?

Oui Non
- Sur quelle base sont fondées les plaintes les plus communes à la Commission des droits de la personne?
 - les incapacités
 - l'orientation sexuelle
 - la religion

Réponses : 1 (b); 2 (c); 3 (non); 4 (a)